



Le 23 avril 2026, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAYAT, dûment convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BESNARD.

Présents : Monsieur Sébastien BESNARD, Madame Charlotte LEVADOUX, Madame Camille ANDRIEU, Monsieur Jean-Marc PARROT, Madame Biliane DORISSE, Monsieur Johan GASTIEN, Madame Claudine MAZAYE, Monsieur Carlos ALVES, Madame Virginie CRISTINA, Monsieur Mathieu FERRY, Madame Malika CHALLAL, Monsieur Victor MIRATON, Madame Paula VOILLAT, Monsieur Arnaud BANOUN, Monsieur Jérémie LAPOUGE, Madame Elise BOUYON, Monsieur Eric MALLAN,

Absents représentés : Monsieur Nikola BURAZOR par Madame Biliane DORISSE, Monsieur Mathieu CAUSSE par Monsieur Arnaud BANOUN, Madame Samia RIVIERE par Madame Charlotte LEVADOUX, Madame Virginie LEVADOUX par Madame Camille ANDRIEU, Madame Valérie JUVENTIN par Madame Claudine MAZAYE, Madame Stéphanie LAMAISON par Madame Elise BOUYON.

Madame Virgine CRISTINA a été désignée Secrétaire de Séance.

Les éléments suivants ont été abordés :

Approbation PV du CM du 21 mars 2026

Délibération 2026-033 : Approbation du règlement budgétaire et financier

Délibération 2026-034 : Approbation du CFU 2026

Délibération 2026-035 : Affectation des résultats 2025

Délibération 2026-036 : Approbation du BP 2026

Délibération 2026-037 : Vote des Taux 2026

Délibération 2026-038 : Subvention d'équilibre CCAS

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur Sébastien BESNARD, Maire, ouvre la séance. Il aborde le procès-verbal (PV) de la dernière séance. Monsieur Mathieu FERRY revient sur la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur le Maire explique que certaines commissions sont à retravailler. Aucune modification n'étant soumise, le PV est approuvé.

Délibération 2026-033 : Approbation du règlement budgétaire et financier

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018 a créé l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2023, la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter de l'exercice 2024.

Cette nomenclature suggère d'être encadrée par un Règlement Budgétaire et Financier, qui a pour objectif :

- de décrire les procédures appliquées au sein de la commune de Sayat,
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion,
- de rappeler les règles et instructions budgétaires et comptables.

Il précise que ce règlement sera valable pour la durée de la mandature mais qu'il pourra être modifié à tout moment sur vote de l'assemblée délibérante.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve règlement budgétaire et financier.*

Délibération 2026-034 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur Jean-Marc PARROT, 4^{ème} adjoint en charge des finances, fait une présentation détaillée de la situation financière de la commune. Il informe de l'excellente santé financière de la commune.

Il présente également le CFU 2025, les prévisions budgétaires 2026, ainsi que les projets. Monsieur le Maire précise que la commune subit une baisse des dotations de l'Etat, et ajoute que les travaux de voiries et autres travaux attireront l'attention.

Monsieur le Maire explique que le CFU est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il s'agit du premier CFU de la commune (le CFU sera obligatoire à compter de la clôture de l'exercice 2026).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026.

Monsieur Jean-Marc PARROT, désigné selon l'article L.2121-14 du CGCT comme président de séance, présente le CFU 2025 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :


Opérations de l'exercice	2 004 652,44
Déficits antérieurs	0,00
Total des dépenses	2 004 652,44

Section d'investissement :

Opérations de l'exercice	2 004 652,52
Excédents antérieurs	1 177 447,20
Excédent de l'exercice 2025	449 949,85
Total des recettes	3 632 049,57

Soit un déficit de clôture de 295 174,16 € en section d'investissement.

→ Excédent global de clôture de 1 332 222,97 €.


 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le CFU 2025.

Délibération 2026-035 : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire explique que le Conseil doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de la commune :

Libellés	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	449 949,85
Reports des exercices précédents	+ 1 177 447,28
Résultats à affecter (C/002)	= 1 627 397,13
Affectation à l'équipement (C/1068 RI) (1)	- 300 000,00
Report à nouveau (C/002- RF) – BP 2025	1 327 397,13

(1) affectation à l'équipement = [déficit d'investissement + crédits reportés 2025 (dépenses)] – [restes à encaisser 2025 (recettes)]
→ (384 234,16 + 98 159,00) – 187 579,00 = -295 174,16) soit -300 000,00

 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les délégations consenties au maire, telles qu'énoncées ci-avant et autorise Monsieur le Maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.

Délibération 2026-036 : Approbation Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire le BP 2026 :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2026	3 224 710,67
Virement à la section d'investissement (C/023)	450 510,43
Total des dépenses de fonctionnement	3 675 221,10

Recettes de l'exercice 2026	2 347 823,97
Excédent antérieur reporté	1 327 397,13
Total des recettes de fonctionnement	3 675 221,10


Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2026	710 890,97
Restes à réaliser	98 159,00
Déficits antérieurs (C/001)	384 324,16
Total des dépenses d'investissement	1 193 374,13

Recettes de l'exercice 2026	255 284,70
Excédent antérieur reporté	0,00
Virement de la section de fonctionnement (C/021) (C1021)	450 510,43
Affectation à l'équipement (C/1068)	300 000,00
Restes à encaisser	187 579,00
Total des recettes d'investissement	1 193 374,13

Il ajoute que le référentiel M57 permet aux communes de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits.

A ce titre, le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, excepté le chapitre 012 – charges de personnel.

 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal le BP 2026 ainsi que la réalisation de mouvements jusqu'à 7.5%.

Délibération 2026-037 : Vote des taux 2026

Monsieur le Maire précise que le Conseil doit fixer pour 2026 les taxes locales directes suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle à l'assemblée les taux votés en 2025 et informe des taux plafonds 2026 :

Taxes	Taux 2025	Taux plafonds 2026
Propriétés bâties	38,59 %	112,55 %
Propriétés non bâties	100,66 %	213,18 %
Résidences secondaires	19,80 %	59,18 %

Il propose de maintenir les taux actuels, et fixer ainsi les taux pour 2026 de la manière suivante :

Taxes	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	100.66 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19.80 %

➤ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les taux 2026

Délibération 2026-038 : Subvention d'équilibre au CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'équilibrer le budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale (CCAS), il est nécessaire d'affecter la subvention d'un montant de 190 591,30€.

Compte-tenu du montant alloué à l'équilibre de ce budget, Monsieur le Maire propose de verser cette subvention en douze annuités avec une échéance en fin de chaque mois et ce en fonction de la trésorerie du budget considéré.

➤ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la subvention d'équilibre du BP 2026 au budget CCAS.

Informations diverses

➤ Point Communication

Madame Charlotte LEVADOUX, 1^{ère} adjoint en charge de la communication de l'attractivité et des relations avec les habitants, fait un point sur les premières avancées et les premiers sujets abordés lors de la commission communication du 14 avril dernier :

- remplacement de « panneau pocket » par « IntraMuros », qui en plus de l'application mobile, aura un relai via deux panneaux d'affichages qui seront installés dans la commune ;
- reprise et restructuration du site internet, et création d'une page « Facebook » et « Instagram » ;
- projet de révision du « Say'actu » pour septembre 2026 ;
- projet d'un marché hebdomadaire enclenché ;
- recherche d'un correspondant au journal « La Montagne ».
- etc.

Monsieur le Maire ajoute que les premiers retours de la population concernant la communication sont positifs.

➤ Point Associations

Madame Camille ANDRIEU, 3^{ème} adjointe en charge des associations, de la culture, du sport et des événements extérieurs, précise que la première commission de tiendra le 15 mai prochain, et que toutes les associations seront réunies courant du mois de juin. Elle aborde les sujets en cours :

- première cérémonie sera celle du 8 mai ;
- planning de l'ensemble des salles et bâtiments repris via le logiciel « UbiPlanning » dont l'utilisation sera optimisée ;
- ancienne caserne réaménagée pour optimiser le stockage ;
- découverte de la non classification comme ERP (Établissement Recevant du Public) du moulin à farine, qui amène à repenser les activités, et à effectuer des travaux pour obtenir la classification ;
- etc.

➤ Point Travaux

Monsieur Victor MIRATON, Conseiller délégué aux travaux, fait un état de la situation :

- travaux du parc de la blanchisserie et de l'ancienne cure en cours ;
- travaux de voiries et de trottoirs à prévoir ;
- génie civil des panneaux d'affichage ;
- éclairage du stade de la chaume avec TE63 à reprendre ;
- etc.

➤ Point RH

Monsieur le Maire précise que l'équipe des Services Techniques est à stabiliser. Un recrutement est en cours (un titulaire, arrivée prévue en juillet), et deux renforts de six mois pour couvrir l'ensemble de la période estivale sont présents.

Il informe également du départ de Nicolas MAZURE, qui sera remplacée par Erika KOEGLER après affinage de la réorganisation interne que cela implique.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été élu Vice-Président en charge de la mobilité à RLV.

- Monsieur le Maire revient sur les incivilités constatées récemment, qui ramènent le sujet de la vidéoprotection d'actualité. Il suggère la création d'un groupe de travail « Sécurité routière, des biens et des habitants », dans lequel les conseillers municipaux peuvent choisir de participer.

- Monsieur le Maire rappelle que la prévention des conflits d'intérêts sera travaillé, le référent déontologue ayant été saisi du sujet.

Aucune question n'étant soumise, Monsieur le Maire clôt la séance en indiquant qu'une rencontre élus/agents sera organisée le 21 mai prochain, et en offrant un pin's aux couleurs de la République à chaque conseiller.

La séance est levée à 19h50.

Approbation du présent PV soumise lors du conseil municipal du 25 juin 2026

